

Règlement du concours

du 9 au 27 novembre 2026

Chaque personne est libre d'y participer individuellement ou en groupe.

Chaque personne ou chaque groupe peut écrire et/ou dessiner à saint Nicolas à l'adresse indiquée ci-dessous en affranchissant son courrier ou en le déposant à :

SAINT NICOLAS - 54210 ST NICOLAS DE PORT

La lettre doit obligatoirement être adressée à saint Nicolas. Le dessin ou la lettre doit représenter/évoquer saint Nicolas. Pour participer au concours, il faut que chaque lettre ou dessin parviennent à la Mairie de St Nicolas de Port avant le **vendredi 27 novembre 2026 minuit** (le cachet de la poste faisant foi). Tout courrier arrivé après le vendredi 27 novembre ne sera pas pris en compte dans le concours, à moins qu'ils ne soient donnés en main propre à saint Nicolas le mercredi 2 décembre 2026, lors de la rencontre.

Pour une participation individuelle, chaque courrier ou dessin doit impérativement porter les mentions suivantes : **Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et âge du participant** (Ces renseignements resteront confidentiels)

Pour une participation collective, chaque courrier ou dessin doit impérativement porter les mentions suivantes :

- Nom de l'établissement
- Nom et Prénom du responsable
- Classe et/ou âge et nombre d'enfants
- Numéro de téléphone
- Adresse de l'établissement

Si vous souhaitez récupérer l'œuvre, nous vous remercions de bien vouloir le préciser au dos de celle-ci, sans cette précision le dessin ne pourra pas être récupéré.

Le jury est composé d'adolescents, d'adultes, d'un commerçant et d'un membre d'une association portoise. Il se réunira le mercredi 2 décembre 2026, afin de désigner les plus belles œuvres écrites ou dessinées dans les catégories suivantes :

Individuel

- 2-5 ans
- 6-8 ans
- 9-14 ans
- Adultes

Écoles

- Maternelle
- Primaire

Groupe

- Petite enfance
- Enfance
- Adolescence
- Adulte

Prix Coup de Cœur

- Lettre
- Dessin

Les gagnants seront contactés par téléphone. La remise des lots sera organisée le vendredi suivant le jury. En cas d'absence, les prix seront disponibles à l'Accueil de la MAPEJE située au 26 rue du 4^{ème} BCP à St Nicolas de Port, (03 83 48 81 43) jusqu'à la fin du mois de janvier 2027. Aucun envoi de prix ne sera effectué par la poste.

Les dessins et les lettres restent la propriété de leurs auteurs, mais pourront faire l'objet d'une publication ou d'une reproduction de la part de l'organisateur du concours.

A l'issue du concours, les œuvres pourront être récupérées jusqu'au 15 janvier 2027 à la MAPEJE (merci de le préciser lors de l'envoi). Aucun envoi ne sera effectué par la poste. Après cette date, toutes les œuvres seront archivées et ne pourront plus être récupérées par leurs auteurs.

INFORMATIONS PRATIQUES :

MAPEJE rue du 4^{ème} BCP 54210 ST NICOLAS DE PORT - 03 83 48 81 43

Tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h

mapeje@saintnicolasdeport.fr

